

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
DÉPARTEMENT DE LA CREUSE  
-----

**DÉLIBÉRATION DU  
CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

SÉANCE DU 3 AVRIL 2026

**DELIBERATION N°CD2026-  
04/1/13  
DOSSIER N°7405**

**BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL -  
BUDGET PRIMITIF 2026**

Etaient présents :

Eric BODEAU, Thierry BOURGUIGNON, Marie-Christine BUNLON, Delphine CHARTRAIN, Lucette CHENIER, Laurence CHEVREUX, Laurent DAULNY, Catherine DEFEMME, Hélène FAIVRE, Patrice FILLOUX, Franck FOULON, Thierry GAILLARD, Marie-France GALBRUN, Mary-Line GEOFFRE, Marinette JOUANNETAUD, Bertrand LABAR, Jean-Jacques LOZACH, Guy MARSALEIX, Valéry MARTIN, Patrice MORANCAIS, Renée NICOUX, Isabelle PENICAUD, Hélène PILAT, Jérémie SAUTY, Valérie SIMONET, Nicolas SIMONNET, Marie-Thérèse VIALLE

Avai(en)t donné pouvoir :

Philippe BAYOL à Lucette CHENIER  
Catherine GRAVERON à Franck FOULON  
Jean-Luc LEGER à Renée NICOUX

ORIGINE : *Direction Générale des Services/Pole Pilotage et Evaluation de la Performance  
Publique /Direction des Finances et Budget*

RAPPORTEUR : M. Franck FOULON

**OBJET : BUDGET PRINCIPAL DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL - BUDGET  
PRIMITIF 2026**



**LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL**

*VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L3211-1 ;  
VU la délibération n° CD2021-07/1/1 portant élection de la Présidente du Conseil départemental de la Creuse,  
VU le rapport CD2026-04/1/13 de Madame la Présidente du Conseil départemental,  
VU l'avis de la Commission CD - Modernisation de l'action publique, Finances et Ressources humaines,*

**DÉCIDE,**

- de voter le Budget Primitif 2026 du Budget Principal tel que proposé dans l'annexe jointe

à la présente délibération soit :

En Section de Fonctionnement : 214 574 220,42 €

En Section d'Investissement : 54 460 378,53 €

Ont voté contre :

M. Philippe BAYOL (ayant donné pouvoir à Mme Lucette CHENIER), M. Eric BODEAU, M. Thierry BOURGUIGNON, Mme Lucette CHENIER, M. Patrice FILLOUX, Mme Marie-France GALBRUN, Mme Mary-Line GEOFFRE, Mme Marinette JOUANNETAUD, M. Jean-Luc LEGER (ayant donné pouvoir à Mme Renée NICOUX), M. Jean-Jacques LOZACH, Mme Renée NICOUX, Mme Isabelle PENICAUD

**Adopté : 18 pour – 12 contre – 0 abstention(s)**

- de réviser le montant des autorisations de programme tel que proposé dans l'annexe jointe à la présente délibération ;

**Adopté : 30 pour – 0 contre – 0 abstention(s)**

- d'autoriser la Présidente du Conseil départemental à effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

**Adopté : 30 pour - 0 contre - 0 abstention(s)**

La Présidente du Conseil  
départemental de la Creuse  
**Valérie SIMONET**